

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 06 février 2020**

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	1
non participé au vote	0
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

***Aujourd'hui 6 février 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Michael VIVIER - M. Noël BELLLOT - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIT EXCUSEE**

Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS)

**ETAIENT ABSENTS**

M. Christian BAYLE – Mme Maryvonne LAURENT – M. Jean-François HEROUARD

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2020.23

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PONT DE CHATENAY (2ème phase)  
RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT – POSE DES POINTS  
LUMINEUX - Convention de financement avec le Syndicat Départemental  
d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16)**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont de Châtenay (2ème phase) le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) va procéder au renouvellement de l'éclairage existant en procédant à la pose de 14 points lumineux du type « Olivio ».

La réalisation de cette opération pourrait s'effectuer dans les conditions financières décrites ci-dessous et faire l'objet d'une convention à intervenir entre le SDEG 16 et la Ville de COGNAC pour arrêter les modalités de participation de cette dernière.

- |   |             |
|---|-------------|
| - Montant maximum HT des travaux                            | 68 333,46 € |
| - Montant maximum de la participation de la ville de Cognac | 41 134,11 € |

La Commission d'Aménagement du Territoire a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

- **APPROUVE** la réalisation du renouvellement de l'éclairage existant dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont de Châtenay.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le SDEG 16 et la Ville de Cognac, arrêtant les conditions de participation financière de cette dernière, ainsi que tout document afférent à cette opération, sans nouvelle délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS